DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

S M I C A

Immeuble Le Sérial
10 rue du Faubourg Lo Barri
12000 RODEZ

Séance : 6 juillet 2026
Numéro : 3
Objet : Election CAO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-six,
Le six juillet,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 29 juin 2026, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.
18 membres présents, 4 membres représentés, 5 membres absents.

Membres présents : Gérard AGRECH, Michel ARTUS, Anne CALMELS, Florence CAYLA, Claudie CELIE-CARTAYRADE, Pascale CHAPELLE, Nathalie COSTES-BOUSQUET, Sébastien DAVID, Philippe GALTIER, Pierre GRIMAL, Vivien GUIRAUD, Serge JULIEN, Olivier LANTUEJOULS, Patrick LE ROUX, Claire MOUTERDE, Régine NESPOULOUS, Daniel NEUVILLE, Patricia NOEL.
Membres représentés : Sébastien FOUCRAS, Marie-Dolores MALPEL, Corinne TALLE, Marian VARYN.
Membres absents : Christian LACOMBE, Jean-Pierre MASBOU, Pascal MASSAI, Christine PRESNE, Marina VIDAL CONDOMINES.

Madame Claudie CELIE-CARTAYRADE est nommée secrétaire de séance.

Vu le CGCT et notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5,

Monsieur le Président rappelle les dispositions du CGCT :

« *II.-La commission est composée : Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste* ».

Une Commission d'appel d'offre doit donc être désignée au sein du SMICA. Celle-ci doit-être composée, au minimum :
- du Président du SMICA,
- de cinq membres titulaires ainsi que de 5 membres suppléants.

Les candidatures pour les postes de titulaires sont les suivantes :
-Pierre GRIMAL,
-Florence CAYLA,
-Anne CALMELS,
-Daniel NEUVILLE,
-Patrick LE ROUX.

Les candidatures pour les postes de suppléants sont les suivantes :
-Philippe GALTIER,
-Patricia NOEL,
-Pascale CHAPELLE,
-Claire MOUTERDE,
-Sébastien DAVID.

Le Comité Syndical procède au vote et élit, à l'unanimité des membres présents ou représentés les membres de la CAO.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Président du SMICA

Acte dématérialisé

Michel ARTUS

Accusé de réception en préfecture
012-251200861-20260706-20260706_3-DE
Reçu le 10/07/2026